

SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE *Ville durable*
DECISION DU MAIRE N°2026/0053

Objet : Location d'équipements modulaires et de deux sanitaires -Prolongation
Tennis club

Nous, Maire de la Ville de Saint-André-lez-Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu l'article 4 de la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisée en vigueur à la date de la décision,

Vu l'article 5 de la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2026 nous permettant, par délégation du Conseil Municipal, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la Ville a entrepris des travaux d'extension et de rénovation du club de tennis,

Considérant que dans le cadre de ces travaux il est nécessaire de mettre à disposition au Tennis Club, des équipements modulaires comprenant un espace d'accueil, un bureau, un vestiaire et deux sanitaires,

Considérant qu'il convient de prolonger la décision 2025/1016 d'une durée de trois mois

DECIDONS

Article 1^{er} : De passer deux contrats avec la société ALGECO située ZI du Petit Boulard à LIBERCOURT (62820) :

- Contrat Q-396090 pour le module de 36m² de bureaux et espace attente
- Contrat Q-396091 pour les deux sanitaires autonomes

Article 2 : Le coût total de cette mission s'élève à 4 110.23€ TTC.

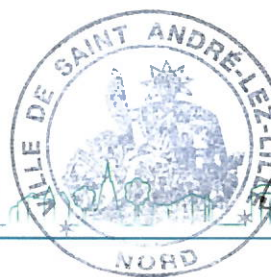
Article 3 : La prestation démarrera à l'installation des modulaires par la société ALGECO à savoir le 22 juillet 2026 et se terminera le 30 septembre 2026 inclus.

Article 4 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Saint-André-lez-Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Article 5 : La décision ne deviendra exécutoire que lorsque les formalités d'affichage auront été effectuées. Elle sera transcrite sur le registre des décisions et publiée dans les formes habituelles.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Saint-André, le 24/06/2026



Le Maire,

Cyprien RICHER

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.

AGENCE LILLE
ZI du petit Brulard
62820 LIBERCOURT
Tél : +33 (0)3 21 08 68 8

SAINT ANDRE-LEZ-LILLE (MAIRIE)

M. SCES TECHNIQUES
89 RUE DU GENERAL LECLERC

59350 ST ANDRE LEZ LILLE

Le 24/06/2026 , à Libercourt

Affaire suivie par : Florence Talpaert
Tél : 03 21 08 54 77
Email : florence.talpaert@algeco.com

Votre code client : 215905274-1
Votre commande n° DF251462

Objet : Prolongation de la location du contrat n° 396091

Renouvellement de commande à compter du : 22/07/2026
Engagement ferme jusqu'au : 30/09/2026
Durée supplémentaire : 2 mois et 9 jours

Site d'installation :
89 RUE DU GENERAL LECLERC
59350 ST ANDRE LEZ LILLE

M. SCES TECHNIQUES,

Nous sommes heureux de pouvoir vous compter parmi nos clients. Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prolongation de contrat.
Convaincu que cette nouvelle proposition retiendra favorablement votre attention, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

	Nouveau loyer pour la période de renouvellement	Total HT
	26,60 € / J CAL	1 888,60 €
<u>Location de matériels et d'équipements</u>		
2 matériels		

Taux TVA	20%
Montant TVA	377,72 €
Montant TTC	2 266,32 €

Conditions Particulières :
Prix hors taxes, TVA en vigueur, actualisables selon les conditions générales de location.
Durée de validité de l'offre : 1 Mois.
Préavis de restitution : 15 jours, porté à 30 jours pour toute restitution de plus de 15 modules.
La facturation mensuelle et l'envoi des factures sont identiques à celle du contrat initial.
Conditions de règlement : VIREMENT SOGE MACON à 30j date de facture

Engagement entre les parties:
• L'engagement entre les parties ne sera formé qu'après acceptation du risque client. A défaut, une nouvelle offre sera soumise à l'accord du client.
• Cet accord implique l'acceptation de nos conditions générales de location.

Les conditions générales de 2025 (<https://www.algeco.fr/conditions-generales-de-location>) s'appliquent à la prolongation de contrat.

LA SOCIETE ALGECO
Représentée par :
Florence Talpaert
Assistante Administrative
ALGECO
Agence des Hauts-De-France
ZI LE Petit Brulard
62820 LIBERCOURT
Tél : 03 21 08 68 80

LE CLIENT, BON POUR ACCORD
Nom : *Elyrien RICHET*
Fonction : *maire*
Date :
Signature :
(Avec Cachet commercial)

ALGECO S.A.S. au capital de 45.887.887,25 Euros
Siège social : 164, Chemin de Balme - CS 90412 - 71012 CHARNAY-LES-MACON Cedex
685 550 659 RCS MACON - APE 7739 Z - n° TVA : FR 80 685 550 659

AGENCE LILLE
ZI du petit Brulard
62820 LIBERCOURT
Tél : +33 (0)3 21 08 68 8

SAINT ANDRE-LEZ-LILLE (MAIRIE)

M. SCES TECHNIQUES
89 RUE DU GENERAL LECLERC

59350 ST ANDRE LEZ LILLE

Le 24/06/2026 , à Libercourt

Affaire suivie par : Florence Talpaert
Tél : 03 21 08 54 77
Email : florence.talpaert@algeco.com

Votre code client : 215905274-1
Votre commande n° DF251462

Objet : Prolongation de la location du contrat n° 396090

Renouvellement de commande à compter du : 22/07/2026
Engagement ferme jusqu'au : 30/09/2026
Durée supplémentaire : 2 mois et 9 jours

Site d'installation :
20 av de la résistance
59350 ST ANDRE LEZ LILLE

M. SCES TECHNIQUES,

Nous sommes heureux de pouvoir vous compter parmi nos clients. Nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de prolongation de contrat.
Convaincu que cette nouvelle proposition retiendra favorablement votre attention, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

	Nouveau loyer pour la période de renouvellement	Total HT
	669,28 € HT/mois	1 536,59 €
<u>Location de matériels et d'équipements</u>		
2 matériels		
	Taux TVA	20%
	Montant TVA	307,32 €
	Montant TTC	1 843,91 €

Conditions Particulières :
Prix hors taxes, TVA en vigueur, actualisables selon les conditions générales de location.
Durée de validité de l'offre : 1 Mois.
Préavis de restitution : 15 jours, porté à 30 jours pour toute restitution de plus de 15 modules.
La facturation mensuelle et l'envoi des factures sont identiques à celle du contrat initial.
Conditions de règlement : VIREMENT SOGE MACON à 30j date de facture

Engagement entre les parties:
• L'engagement entre les parties ne sera formé qu'après acceptation du risque client. A défaut, une nouvelle offre sera soumise à l'accord du client.
• Cet accord implique l'acceptation de nos conditions générales de location.

Les conditions générales de 2025 (<https://www.algeco.fr/conditions-generales-de-location>) s'appliquent à la prolongation de contrat.

LA SOCIETE ALGECO
Représentée par :
Florence Talpaert
Assistante Administrative
ALGECO
Agence des Hauts-De-France
ZI LE Petit Brulard
62820 LIBERCOURT
Tél. : 03 21 08 68 80

LE CLIENT, BON POUR ACCORD
Nom : Gyprien RICHIER
Fonction : Maire
Date :
Signature :
(Avec Cachet commercial)

ALGECO S.A.S. au capital de 45.887.887,25 Euros
Siège social : 164, Chemin de Balme - CS 90412 - 71012 CHARNAY-LES-MACON Cedex
685 550 659 RCS MACON - APE 7739 Z - n° TVA : FR 80 685 550 659